



## DEMANDE D'AUTORISATION DE L'OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC DE COLLONGES AU MONT D'OR

Vous venez de retirer un dossier de demande d'occupation du domaine public, marché, terrasse, ou autre.

Si l'autorisation vous est accordée, vous devrez acquitter auprès du régisseur des droits de place, une redevance pour occupation du domaine public.

Cette redevance diffère selon le type d'occupation, et le tarif est voté par le conseil municipal et il est soumis à modification régulière.

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021**, les redevances à régler sont les suivantes :

### 1) Redevance d'occupation du domaine public pour les marchés

Cette redevance est calculée sur la base du métrage linéaire (ml) occupé de l'autorisation délivrée. Toute fraction de m est due. Par exemple : pour un étal de 4,5 m, il sera appliqué une tarification pour un métrage linéaire de 5 m.

	Mètre linéaire pour la période considérée	Option électricité <b>forfait</b> pour la période considérée ( <i>en sus de l'abonnement</i> )
Occasionnel (jour)	1,20€	+ 1€
Mensuel	4€	+ 4€
Semestriel	20€	+ 20€

### 2) Redevance d'occupation du domaine public pour une terrasse, étalage, autre,

Cette redevance est calculée sur la base de la surface occupée en mètres carrés (m<sup>2</sup>) de l'autorisation délivrée. Toute fraction de m<sup>2</sup> est due. Par exemple : pour une terrasse de 32,2m<sup>2</sup>, il sera appliqué une tarification pour une surface de 33 m<sup>2</sup>.

- Tarification **vente ambulante** (foodtruck, pizza, gaufre, etc) :  
Forfait par jour d'occupation 10€, avec option électricité +4€ par jour
- Tarification **bulle de vente** avec électricité incluse (branchement à la charge du bénéficiaire) : fréquence de paiement à la durée annoncée de présence en début de période : 1,00€/m<sup>2</sup>/jour
- Tarification unique **autre occupation** commerciale (terrasse, rôtisserie, chevalet, étalage devanture, ...) : fréquence de paiement annuelle en début de période  
10€/m<sup>2</sup>/an